



Procès-verbal

Date : Le 14 novembre 2019
Endroit : Jean-Pierre-Boraschi
Rédigé par : Esther Philippe-Colletette

Objet : Rencontre CRT – Regroupement des professionnels

Présents :

Henry Gagné	Cathy Brazeau
Marie-Claude Provencher	Esther Philippe-Colletette
Josée Lévesque	

Absents :

Jean Audet
Chantal Marcotte

1.	Adoption de l'ordre du jour	Suivis
2.	Arrivée de Madame Josée Lévesque au sein de l'exécutif du Regroupement et à titre de représentante au Comité de relations de travail.	Aucun
3.	Retour sur le procès-verbal de la rencontre du 29 janvier 2019 : - Salaire étudiant – Invité patronal : Nicholas Gagnon-Daniel Toujours en cours d'approbations. La demande de mandat pour revoir le taux unique a été déposée aux instances décisionnelles la semaine dernière. L'Employeur sera probablement en mesure de présenter un suivi la semaine prochaine.	L'Employeur proposera une entente lorsqu'il aura reçu les autorisations nécessaires.
4.	Retour sur le procès-verbal de la rencontre du 9 mai 2019 : - Situation au bureau des événements L'Employeur a fait le suivi à la gestion le 14 octobre dernier. Le Regroupement a demandé la création d'une table de discussions impliquant des professionnels, des cadres, le directeur du Service ainsi que le directeur général adjoint.	L'Employeur assurera le suivi auprès du Regroupement une fois qu'il obtiendra l'orientation de la gestion.

5.	Retour sur le procès-verbal de la rencontre du 8 octobre 2019 : - Disponibilités de fin de semaine, bibliothèques Les parties ont convenu d'une intégration à l'intérieur de la lettre d'entente déjà existante qui avait été rédigées pour répondre aux besoins du CANU. Les parties ont convenu d'un moment de rétroaction.	L'Employeur assurera le suivi auprès du Regroupement une fois qu'il obtiendra l'orientation de la gestion.
	Recrutement des professionnels « junior » VS taux d'embauche Selon les informations détenues, le Service n'aurait pas manifesté l'idée de concrétiser la création de postes junior.	Dossier réglé
	Comité de télétravail L'Employeur a transmis la documentation requise au Regroupement suite au dernier CRT. Le Regroupement a diffusé la documentation aux membres et leur a fait part de la position patronale. Le Regroupement dénonce le manque d'ouverture de certains gestionnaires.	Dossier réglé
	Organigramme et situation à l'urbanisme L'Employeur informe le Regroupement du but de la réorganisation des équipes et confirme que l'ensemble des employés du Service sont au fait de celle-ci. La Ville ne cherche pas à avoir d'expertise en design urbain à l'interne.	Dossier réglé
	ENT-BLE-18-07 L'Employeur confirme que l'entente n'est présentement pas mise en œuvre, mais confirme également que lors de l'application de celle-ci, un professionnel sera chargé de faire la rédaction.	Dossier réglé
	ENT-PRO-19-13 – Projet d'entente révisé Le Regroupement désire apporter une modification à l'entente avant de procéder à sa signature. Le Regroupement formule une demande à l'effet de recevoir de plus amples explications sur la couverture d'assurances.	Dossier réglé
	Service des finances, réorganisation du travail – Julie Laliberté Madame a fait une demande de prime de responsabilités.	L'Employeur assurera le suivi auprès du Regroupement une fois qu'il obtiendra l'orientation de la gestion.

	Problème de paie – É.B. L'Employeur informe le Regroupement des raisons qui ont causé les erreurs de paie et confirme qu'elles ont été corrigées.	Dossier réglé
	Doris Lapointe L'Employeur a transmis la documentation demandée par le Regroupement.	Dossier réglé
	Entente M.C. – Remise main à main L'Employeur a remis la lettre d'entente au Regroupement.	Dossier réglé
6.	Lettre RRQ L'Employeur informe le Regroupement à l'effet que certains de leurs membres recevront une correspondance au sujet d'irrégularités dans le calcul des gains admissibles au Régime des rentes du Québec pour les années 2016 à 2018. Les membres touchés recevront un nouveau Relevé 1 et un nouveau t4.	Dossier réglé
7.	Affectation temporaire VS protection du poste d'origine Le Regroupement recherche une entente particulière qui viendrait garantir le retour dans le poste d'origine des salariés en affectation temporaire. Cette entente ne prendrait pas application dans le cas d'une réorganisation.	L'Employeur assurera le suivi auprès du Regroupement une fois qu'il obtiendra l'orientation du Service.
8.	Demandes formulées selon l'article 17.05 L'Employeur confirme avoir accueilli les demandes formulées jusqu'au 31 octobre, comme convenu dans un précédent CRT. L'Employeur s'engage à déposer une ébauche de formulaire en janvier 2020.	L'Employeur fournira les réponses à ces demandes d'ici le 1er décembre.
9.	Grief en cours GR1905-01 – Article 7.01 f); L'Employeur obtiendra un mandat. PRO-1909-01 – Grief salarié individuel; Le Regroupement indique son intention de porter le grief à l'arbitrage accéléré. PRO-1909-02 – Organisation de travail Les surcroûts seront créés et une entente sera soumise au Regroupement.	

10.	D.L. – Départ anticipé Le Regroupement recherche une entente particulière.	L'Employeur soumettra une possibilité d'entente.
11.	MD. N – Demande de congé différé Le Regroupement interroge l'Employeur sur les options qui s'offrent à l'employée.	L'Employeur validera avec le Service de la rémunération.
12.	Congés des fêtes VS présence obligatoire L'Employeur validera, auprès du Service, leur intention à demander des professionnels en disponibilité durant le congé des fêtes. Conséquemment, l'Employeur invitera le Service à déterminer les modalités compensatoires avant la période visée.	L'Employeur assurera le suivi auprès du Regroupement une fois qu'il obtiendra l'orientation du Service.
13.	Varia Équité salariale Le Regroupement demande une mise à jour du dossier.	